



COVID-19 : prévention de la transmission croisée au sein des collectivités accueillant des personnes en situation de handicap lors de séjour de vacances/répit



OU



HYGIÈNE DES MAINS :

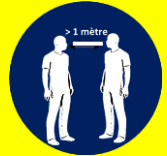
→ ANIMATEURS :

- ✓ À la prise de poste et avant de quitter l'établissement,
- ✓ Avant et après la prise en charge d'un résident,
- ✓ Avant et après une animation,
- ✓ Et régulièrement tout au long de la journée, a fortiori dès que les mains ont touché des surfaces susceptibles d'être contaminées.

→ RESIDENTS :

- ✓ À la sortie de la chambre/logement
- ✓ Avant et après une animation,
- ✓ Et régulièrement tout au long de la journée, a fortiori dès que les mains ont touché des surfaces susceptibles d'être contaminées.

DISTANCIATION PHYSIQUE :



- ✓ Restez toujours à plus d'1 mètre des autres (y compris à l'extérieur de l'établissement)
- ✓ Leitmotiv : éviter toutes les situations de promiscuité
 - ✓ entre professionnels (notamment durant les moments de pause)
 - ✓ entre professionnels et résidents
- ✓ Lors des animations et des moments de vie partagée dans les espaces communs :
 - ✓ Idéalement, organiser les animations en extérieur,
 - ✓ À l'intérieur, privilégier les espaces vastes et aérés,
 - ✓ Idéalement, privilégier les animations sans corps à corps.

PORT DU MASQUE PAR LES ANIMATEURS :



- ✓ Lorsque les conditions de distanciation physique ne peuvent être garanties.
- ✓ Se masquer correctement :
 - ✓ hygiène des mains avant de mettre le masque
 - ✓ nez, bouche et menton doivent être couverts
 - ✓ ne pas le toucher une fois correctement positionné
 - ✓ hygiène des mains après l'avoir ôté

ENTRETIEN DES SURFACES

- ✓ Pluriquotidien avec des produits détergent désinfectant EN 14476, en particulier les surfaces fréquemment touchées pour éliminer tout réservoir occulte
- ✓ Laver après emploi les jeux, jouets et autres objets susceptibles d'être manipulés par les résidents